
États financiers résumés de la Commission Scolaire au Cœur-des-Vallées

30 juin 2019

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés.....	1
État résumé de la situation financière.....	2
État résumé des surplus accumulés	3
État résumé des résultats.....	4
Notes complémentaires sur les états financiers résumés	5-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission Scolaire au Cœur-des-Vallées

Opinion

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2019, les états résumés des résultats et de l'état résumé des surplus accumulés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (la « Commission scolaire ») pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire pour l'exercice clos le 30 juin 2019 constituent un résumé fidèle, conformément aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que selon les critères décrits à la note 2.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les normes comptables canadiennes pour les organismes du secteur public. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

Ni les états financiers résumés ni les états financiers audités ne reflètent les incidences d'événements postérieurs à la date de notre rapport sur les états financiers audités.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation des états financiers résumés aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Le 15 octobre 2019

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

Commission Scolaire au Cœur-des-Vallées
État résumé de la situation financière
au 30 juin 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Actifs financiers			
Encaisse		945 197	582 446
Subventions de fonctionnement à recevoir	5	10 887 604	9 188 887
Subventions à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles		104 000	112 000
Subventions de financement à recevoir		8 302 157	9 890 963
Taxes scolaires à recevoir		515 830	1 198 424
Débiteurs	6	1 243 119	1 370 750
Stocks destinés à la revente		68 741	50 706
Autres actifs		669 405	—
Total des actifs financiers		22 736 053	22 394 176
Passifs financiers			
Emprunts à court terme	7	11 100 000	8 100 000
Créditeurs et frais courus	8	9 840 330	8 841 729
Revenus reportés et perçus d'avance	9	1 212 773	1 398 774
Provisions pour avantages sociaux futurs	10	3 743 214	3 360 594
Emprunt à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	11	58 749 292	58 515 540
Passif au titre des sites contaminés		2 046 493	2 569 618
Autres passifs		1 773 778	1 904 554
Total des passifs financiers		88 465 880	84 690 809
Dette nette		(65 729 827)	(62 296 633)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	12	66 901 790	64 447 748
Stocks de fournitures		119 132	124 798
Frais payés d'avance		55 920	89 691
Total des actifs non financiers		67 076 842	64 662 237
Surplus accumulés		1 347 015	2 365 604

Commission Scolaire au Cœur-des-Vallées

État résumé des surplus accumulés

de l'exercice terminé le 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
Surplus accumulés au début	2 365 604	3 330 245
Déficit de l'exercice	(1 018 589)	(964 641)
Surplus accumulés à la fin de l'exercice	1 347 015	2 365 604

Commission Scolaire au Cœur-des-Vallées

État résumé des résultats

de l'exercice clos le 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEES	74 736 418	60 089 658
Autres subventions et contributions	227 940	198 268
Taxes scolaires	5 548 704	15 822 641
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	37 115	49 507
Ventes de biens et services	4 142 876	4 449 750
Revenus divers	920 956	970 733
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	80 813	85 344
	85 694 822	81 665 901
Dépenses		
Activités d'enseignement et de formation	39 564 071	38 280 362
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	21 404 482	18 952 464
Services d'appoint	8 710 199	8 385 894
Activités administratives	4 208 094	4 027 953
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 796 168	9 388 314
Activités connexes	2 647 777	3 486 050
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	382 620	109 505
	86 713 411	82 630 542
Déficit de l'exercice	(1 018 589)	(964 641)

1. Statuts

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers résumés ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques.

2. États financiers résumés

Les états financiers résumés comprennent les informations financières historiques, à l'exception de l'état des flux de trésorerie et de l'état de la variation de la dette nette, qui sont tirées des états financiers complets et sont moins détaillés que ces derniers.

Ils comprennent des données regroupées, les principaux totaux partiels et totaux des états financiers complets correspondants et des informations tirées des notes complémentaires des états financiers complets. Ils ne comprennent pas les renseignements complémentaires des charges par nature et certains autres renseignements complémentaires inclus dans les états financiers complets.

3. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers résumés, la Commission scolaire utilise prioritairement le manuel de comptabilité des CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont comptabilisées lorsque les subventions sont autorisées et que la commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Cette autorisation est considérée accordée lorsqu'elle est autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

Elles sont présentées au poste « Revenus reportés » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Revenus reportés » et constatées à titre de revenu au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Les contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'il existe un accord, que le montant est déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les autres sources de revenus de la commission scolaire sont constatées lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis ou les biens ont été vendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Actifs financiers

Encaisse

L'encaisse comprend les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs et taxes scolaires à recevoir

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux dépenses.

Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé annuellement par le MEES pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

Les stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers (suite)

Les frais d'émission liés aux dettes

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Passifs financiers

Provisions pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) dus aux employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux dépenses.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 *Instruments financiers*, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés à l'état des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le MEES détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2019, le Ministère a convenu de ne pas inclure le nouvel état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Instruments financiers (suite)

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2019 et n'a pas détenu au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et, par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus, la provision pour avantages sociaux et le passif à titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

4. Présentation des données budgétaires

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire a produit pour le présent exercice des prévisions budgétaires. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées au même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers résumés.

Les données budgétaires sommaires adoptées initialement par le conseil des commissaires sont comparées aux données réelles correspondantes :

4. Présentation des données budgétaires (suite)

	Budget 2018-2019	Réel 2019	2018- 2019
	\$		\$
Revenus			
Subvention de fonctionnement du MEES	72,535,051	74,736,418	
Autres subventions et contributions	218,232	227,940	
Taxe scolaire	5,577,874	5,548,704	
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	20,000	37,115	
Ventes de biens et services	3,894,036	4,142,876	
Revenus divers	310,000	920,956	
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	85,344	80,813	
Total des revenus	82,640,537	85,694,822	
Dépenses			
Activités d'enseignement et de formation	38,846,245	39,564,071	
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	20,131,333	21,404,482	
Services d'appoint	7,877,278	8,710,199	
Activités administratives	3,715,249	4,208,094	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9,629,658	9,796,168	
Activités connexes	2,331,348	2,647,777	
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantage sociaux	109,426	382,620	
Total des dépenses	82,640,537	86,713,411	
Déficit de l'exercice	—	(1,018,589)	

5. Subventions de fonctionnement à recevoir

	2019	2018
	\$	\$
Formation générale, formation professionnelle et péréquation	7 020 491	6 434 583
Service de la dette	377 431	308 286
Transport scolaire	(128 919)	(147 789)
Remboursement des dépenses liées aux terrains contaminés à recevoir	1 733 261	763 609
Autres	1 885 340	1 830 198
	10 887 604	9 188 887

6. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Congés sabbatiques	25 911	78 903
Taxes à la consommation à recevoir	263 846	109 634
Autres ventes de biens et services	635 214	913 563
Autres	318 148	268 650
	1 243 119	1 370 750

7. Emprunts à court terme

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 20 228 051 \$ au 30 juin 2019 (20 274 936 \$ au 30 juin 2018). Les acceptations bancaires échéant le 4 juillet 2019 portent intérêt à 2,256 % (1,940 % en 2018) et sont garanties par le MEES.

8. Créditeurs et frais courus

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs	5 702 998	5 492 462
Salaires à payer et déductions à la source	3 040 394	2 548 672
Congés sabbatiques à payer	345 747	261 841
Comptes à payer et retenues sur contrat - Immobilisations	216 837	106 797
Intérêts courus sur les dettes à long terme	335 922	294 066
Autres	198 432	137 891
	9 840 330	8 841 729

9. Revenus reportés et perçus d'avance

Les revenus reportés au 30 juin 2019 sont principalement composés des contributions reliées au terrain synthétique.

	2019	2018
	\$	\$
Contributions reportées reliées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 159 875	1 240 688
Autres revenus perçus d'avance	52 898	158 086
	1 212 773	1 398 774

10. Provisions pour avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2019	2018
	\$	\$
Congé de maladie	539 403	569 437
Vacances	2 250 966	2 060 500
Heures supplémentaires		—
Indemnités de départ	23 276	—
Assurance-traitement	337 344	160 253
Autres congés sociaux	—	28 010
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux	592 225	542 394
	3 743 214	3 360 594

11. Emprunt à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2019	2018
	\$	\$
Billets à long terme portant intérêt à des taux variant de 1,177 % à 2,996 %, échéant de décembre 2019 à mars 2037, remboursables par subventions du MEES, capital et intérêts	58 749 292	58 515 540

Les versements en capital exigibles sur les emprunts à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	9 383 000
2021	3 932 000
2022	3 932 000
2023	3 932 000
2024	3 932 000

12. Immobilisations corporelles

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 327 565	—	1 327 565	1 327 565
Aménagements de terrain	7 087 529	2 179 548	4 907 981	4 406 900
Bâtiments	74 088 167	49 485 672	24 602 495	25 965 178
Améliorations et transformations majeures	37 264 320	5 900 661	31 363 659	27 891 461
Matériel et équipements	10 238 592	6 939 530	3 299 062	3 295 667
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	1 803 651	827 899	975 752	1 079 083
Réseau de télécommunication	1 132 376	707 100	425 276	481 894
	132 942 200	66 040 410	66 901 790	64 447 748

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles pour 3 013 348 \$ (1 297 596 \$ au 30 juin 2018) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 2 539 546 \$ (826 283 \$ au 30 juin 2018) pour des améliorations et transformations majeures aux bâtiments et 473 802 \$ (471 313 \$ au 30 juin 2018) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

13. Gestion du risque et instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état résumé de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les emprunts à long terme et les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

13. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2019 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunts temporaire	11 100 000	—	—	—	11 100 000
Créditeurs et frais courus	9 840 330	—	—	—	9 840 330
Dettes à long terme*	9 383 000	11 796 000	11 365 000	26 502 000	59 046 000
Provision pour avantages sociaux	2 726 618	592 963	423 633	—	3 743 214

*La dette à long terme présenté au bilan est de 58 749 292 \$, la différence de 296 708 \$ est explicable par les frais reportés totalisant 296 708 \$ qui sont présentés en déduction de la dette.

Le passif à titre des sites contaminés d'un montant de 1 773 778 \$ (2 569 618 \$ en 2018) représente aussi un risque de liquidité pour la Commission scolaire. Toutefois, puisque l'échéancier des travaux n'est pas déterminé, ce passif n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus.

14. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme échéant entre 2019-2020 et 2021-2022 dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes. Voici les engagements pour les trois prochains exercices :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
	\$	\$	\$	\$
Transport	4 418 620	4 418 620	4 418 620	13 255 860
Contrats de construction, de rénovation et d'aménagements	3 835 194	—	—	3 835 194
Contrats d'entretien ménager et autres services	247 418	180 183	52 343	479 944
Contrats de services	826 208	211 517	148 134	1 185 859
	9 327 440	4 810 320	4 619 097	18 756 857

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctivement aux états financiers.

16. Éventualités

Dans le cours normal de ses opérations, la Commission scolaire est impliquée dans diverses réclamations légales. Même si le résultat final de ces réclamations ne peut être déterminé actuellement, la direction est d'avis que les résultats n'auront pas d'impact significatif négatif sur les états financiers.

17. Apparentés

La commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la Commission scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

19. Événement postérieur

Le 1er octobre 2019, le Projet de loi no 40 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.